



Charte des élus locaux de l'UE

En adhérant au réseau, vous vous engagez à :

- Participer aux activités du réseau (enquêtes, sondages, webinaires, séminaires, plateformes de mise en réseau, etc.) et nouer de manière proactive des liens avec d'autres élus locaux de l'UE.
- Organiser, une fois par semestre, une activité de communication à l'attention des citoyens sur l'UE et son utilité pour les communautés locales.
- Organiser, au moins une fois par an, un dialogue local avec les citoyens sur des sujets liés à l'UE qui les concernent, en y associant les institutions de l'UE, en particulier le Comité européen des régions (CdR).
- Promouvoir, une fois par an, une réunion de votre conseil local ou régional consacrée à des sujets liés à l'UE sous forme de « session de l'UE », avec le soutien des institutions européennes et des membres du CdR.
- Tirer parti de l'accès privilégié aux services et produits du réseau, notamment en prenant contact avec les membres du CdR et le centre Europe Direct les plus proches de vous afin d'engager une coopération constructive.
- Fournir aux institutions de l'UE un retour régulier sur les initiatives prises en matière de communication dans le cadre du réseau.
- Promouvoir le réseau européen des élus locaux auprès d'autres élus locaux ou régionaux susceptibles de le rejoindre.